



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Deuxième Commission  
28<sup>e</sup> séance

Conseil économique et social  
Reprise de la session de fond de 2014  
49<sup>e</sup> séance

**Compte rendu analytique de la réunion conjointe  
de la Deuxième Commission et du Conseil économique  
et social sur le thème « Un nouveau partenariat  
mondial pour le développement et arrangements futurs  
concernant l'objectif 8 du Millénaire pour le développement »**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 octobre 2014, à 10 heures

*Coprésident* : M. Cardi (Président de la deuxième Commission) . . . . . (Italie)

*Coprésident* : M. Oh Joon (Vice-Président, Conseil économique et social) ... (République de Corée)

### Sommaire

#### Déclarations liminaires

Exposé sur le thème « Un nouveau partenariat mondial pour le développement et arrangements futurs concernant l'objectif 8 du Millénaire pour le développement »

*Présentateur* : M. Shin Dong-ik  
Vice-Ministre des affaires multilatérales et mondiales  
Ministre des affaires étrangères  
République de Corée

#### Table ronde

*Animatrice* : Barbara Adams, Global Policy Forum

*Intervenants* : M. Mutati, Parlement de la Zambie  
M. Alemu, Représentant permanent de l'Éthiopie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
M. Bapna, World Resources Institute  
M. Coppard, Development Initiatives

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-63644X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Observations liminaires**

1. **M. Cardi** (Coprésident) dit que lors de son débat de haut niveau qui s'est tenu en juillet, le Conseil économique et social a donné des indications sur les questions complexes liées au partenariat mondial pour le développement et les arrangements futurs concernant l'objectif 8 du Millénaire pour le développement (OMD). La Deuxième Commission poursuivra les travaux du Conseil. Les consultations entre les gouvernements et un large éventail d'intervenants issus de la société civile et du secteur privé permettent d'élaborer le nouveau programme qui doit être adopté au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. L'ampleur du cadre novateur pour l'après-2015 exige une stratégie de mise en œuvre globale.

2. Il est impératif de mettre en place un nouveau partenariat mondial pour le développement, en s'appuyant sur les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre de l'objectif 8, mais aussi en les dépassant. Le partenariat doit surmonter les vieilles dichotomies et introduire un nouveau paradigme fondé sur les principes clés de l'appropriation, du partage des responsabilités, des capacités respectives, de la confiance mutuelle, de la transparence et de la responsabilisation.

3. Le partenariat mondial doit engager tous les pays en fonction de leurs rôles et responsabilités respectifs, tout en encourageant la coopération et l'engagement multipartite. Il doit être conçu comme une plateforme de mobilisation des ressources, des savoirs et des capacités tant sur les plans public et privé que national et international. L'interaction entre les politiques, les ressources intérieures et le financement extérieur public et privé mérite une attention particulière.

4. Le processus précédant la Conférence sur le financement pour le développement qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, ainsi que d'autres processus mis en œuvre au niveau international et par les Nations Unies permettrait de définir un cadre de partenariat mondial. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a fourni une orientation sur les moyens de mise en œuvre dans le cadre de l'ensemble proposé d'objectifs de développement durable. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du

développement durable a proposé des options pour mobiliser le financement nécessaire et d'autres moyens de mise en œuvre visant à appuyer le programme de développement pour l'après-2015. Dans le cadre de ce processus et au cours des préparatifs du Forum pour la coopération en matière de développement de 2016, la République de Corée et le Département des affaires économiques et sociales organiseront un Colloque de haut niveau en République de Corée, en avril 2015. Le colloque fera avancer le débat sur le rôle de la coopération au service du développement dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

### **Exposé sur le thème « Un nouveau partenariat mondial pour le développement et arrangements futurs concernant l'objectif 8 du Millénaire pour le développement »**

5. **M. Shing Dong-ik** (Ministre des affaires étrangères de la République de Corée) dit que l'on ne saurait trop insister sur l'importance du Forum pour la coopération en matière de développement dans le contexte de l'après-2015. Le Forum est le lieu multipartite mondial par excellence pour entamer un dialogue politique sur la coopération au service du développement engageant tous les acteurs concernés. Il a attiré un groupe d'experts remarquablement divers et de haut niveau pour encourager une plus grande efficacité et insuffler un nouvel élan au programme pour l'après-2015. Il a présenté un nouveau scénario descriptif de la coopération au service du développement faisant intervenir une aide publique au développement (APD) plus importante et de meilleure qualité sous forme d'une mobilisation et d'une utilisation efficaces des ressources de développement. Le scénario souligne la cohérence politique et définit le nouveau partenariat mondial comme déterminant pour le succès de la mise en œuvre du prochain programme de développement.

6. Le thème de la présente réunion revêt une grande pertinence pour la réalisation des nouveaux objectifs et pour le colloque de haut niveau qui doit se tenir en avril 2015, dans le cadre des préparatifs du Forum de 2016. Accueilli par le Gouvernement de la République de Corée, le colloque attirera l'attention internationale sur la coopération au service du développement, en pléines négociations intergouvernementales sur le cadre de développement de l'après-2015 et préalablement à la Conférence internationale sur le financement du

développement. Le colloque a pour but de faciliter les débats sur la manière dont la coopération au service du développement pourra appuyer et harmoniser les efforts collectifs déployés pour réaliser le prochain programme de développement. Ce débat pourrait déboucher sur un nouvel examen des questions clés, telles que l'efficacité des moyens de mise en œuvre, la mise en place d'un partenariat mondial ouvert à tous, le renforcement du cadre de contrôle et de responsabilisation et la mobilisation de niveaux de ressources sans précédent. Des consultations étroites entre la République de Corée et le Département des affaires économiques et sociales permettront de définir le thème principal du colloque, qui devrait cerner tous les points de discussion importants et sensibiliser les acteurs concernés.

7. Le Gouvernement de la République de Corée n'a cessé de concentrer son attention sur la manière dont la communauté internationale pourrait efficacement mettre en œuvre les objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015. La mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources tant existantes que novatrices afin d'optimiser l'efficacité de l'aide au développement sont des questions importantes. L'ossature du programme de l'après-2015 devra comprendre un nouveau partenariat mondial ouvert à tous et renforcé, ainsi qu'un cadre participatif de contrôle et de responsabilisation. Le partenariat mondial a pour but de créer un environnement porteur aux niveaux national et mondial et de renforcer l'efficacité en engageant le secteur privé, les parlements, les universités et la société civile, ainsi que les gouvernements. Le nouveau partenariat évoluera avec le paysage changeant du développement et tiendra compte de l'émergence de divers partenaires de développement afin d'apporter des changements vraiment transformateurs.

8. Le succès du programme dépendra en partie de l'établissement et du maintien d'un cadre participatif efficace de contrôle et de responsabilisation. À cet égard, le forum politique de haut niveau pour le développement durable sera une plateforme utile pour surveiller et passer en revue les progrès, ainsi que pour tenir les acteurs de développement responsables. Une coordination efficace entre le forum politique de haut niveau et d'autres processus de responsabilisation, tels que le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération au développement permettrait d'éviter les doubles-emplois, de générer des synergies et de

contribuer à un partenariat mutuellement avantageux pour l'après-2015. Le Partenariat mondial pourrait constituer la base de ce cadre pour l'après 2015. Ses conclusions et analyses pourraient être largement partagées avec d'autres plateformes mondiales de suivi. Le Forum pour la coopération au développement pourrait jouer un rôle moteur en établissant des approches pratiques d'un nouveau partenariat mondial, un cadre de responsabilisation renforcé et un leadership politique sur le plan de la coopération au service du développement.

9. La République de Corée restera l'un des principaux participants à cette activité en accueillant le Colloque de 2015. En invitant les Gouvernements et les partenaires clés du développement, le colloque s'efforcera de recueillir diverses opinions et d'apporter une contribution essentielle aux négociations intergouvernementales sur le programme de l'après-2015. Il est donc demandé aux États Membres et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur participation. Au cours des cinq dernières années, la République de Corée a enregistré le taux d'accroissement de l'APD le plus important parmi les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à laquelle elle a adhéré en 2009. La République de Corée espère devenir un pont indispensable entre pays développés et en développement et améliorer la qualité de son APD en participant activement aux débats sur la gouvernance mondiale de l'APD. Elle a pris des mesures concernant le Consensus de développement de Séoul pour une croissance partagée, en tant que Président du Sommet du Groupe des 20 (G20) en 2010. Elle a accueilli le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan (République de Corée) en 2011 et joué un rôle majeur en lançant le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement en 2012. Elle accueillera l'atelier annuel du Partenariat mondial à Séoul en novembre 2014.

10. Accueillir le Colloque de haut niveau de 2015 s'inscrit dans le droit fil de l'engagement de la République de Corée envers la gouvernance mondiale de l'APD. Le pays n'a cessé de déployer des efforts pour assurer le succès de l'établissement et de l'institutionnalisation du Partenariat mondial. Les principes du Partenariat, qui sont inscrits dans le document final du Forum qui s'est tenu à Busan, et comprenaient l'appropriation du programme par les

pays en développement, l'accent mis sur les résultats, des partenariats de développement ouverts à tous, la transparence et la responsabilité mutuelle pourraient servir de référence utile pour le Forum.

11. Le temps est venu de se concentrer sur l'importance du leadership et de l'engagement politique et de rassembler les capacités intellectuelles des acteurs de développement pour parvenir à un consensus mondial sur le programme durant la période précédant son adoption en septembre 2015. Le colloque offrira une occasion d'affiner les promesses du programme de développement pour l'après-2015 et de réaffirmer l'engagement pris par les États Membres envers une approche cohérente des politiques de développement afin de parvenir à un programme pour l'après-2015 ambitieux, ouvert à tous et transparent.

#### Table-ronde

12. **M<sup>me</sup> Adams** (Animatrice) déclare qu'il est généralement admis que l'objectif 8 n'est pas adapté aux besoins. Le problème des engagements non tenus a été décrit par l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 comme étant le maillon le plus faible de la chaîne des OMD. Le rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement examine les échecs relatifs aux OMD, au commerce, aux investissements, à la dette et au transfert de technologie.

13. Le rapport du Secrétaire général intitulé « une vie de dignité pour tous » (A/68/202) qui exprime également sa préoccupation concernant les engagements non tenus, comprend des moyens de mise en œuvre dans l'un des quatre éléments constitutifs pour élaborer le programme de l'après-2015 et définit les approches transformatives possibles pour constituer des partenariats multipartites en tant que complément pour mettre en œuvre un partenariat mondial pour le développement.

14. La critique exprimée dès le départ par les organisations de la société civile en ce qui concerne l'objectif 8 a en fait permis de le définir. L'objectif 8 a été rajouté après coup aux sept premiers objectifs annoncés en 2000, sur la base des approches de l'OCDE relatives aux objectifs de développement à l'époque. Un certain nombre d'organisations de la société civile se sont montrés sensibles à l'importance attachée aux moyens de mise en œuvre au cours des débats sur les

objectifs durables du groupe de travail ouvert et travaillent sur l'inclusion d'approches consolidées des moyens de mise en œuvre. Les cibles de l'objectif 17 proposé se rapportant aux partenariats mondiaux pour le développement durable sont attentivement examinées par différentes organisations, le système des Nations Unies et les États Membres. Sur les 62 cibles, 19 relèvent de l'objectif 17. Toutefois, jusqu'ici, la plupart des cibles reprennent le libellé convenu et ne semblent pas correspondre au but recherché.

15. **M. Coppard** (Initiatives de développement) déclare que les OMD représentent un accord international sans précédent visant à poursuivre sur la voie du progrès mondial en matière d'élimination de la pauvreté et de bien-être social. La nouvelle approche qui se dessine est vaste, holistique et ambitieuse. Tandis que les OMD avaient pour but de réduire la pauvreté de moitié, le nouvel objectif tend à l'objectif : « pauvreté zéro », en ne laissant personne à la traîne. En guise de première mesure, les nouveaux objectifs visent à mettre fin à la pauvreté des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour d'ici à 2030, et ensuite, à long terme, à mettre fin à la pauvreté partout, sous toutes ses formes. Il s'agit là d'un défi important, car il deviendra de plus en plus difficile d'atteindre les plus pauvres. Une autre modification des nouveaux objectifs est qu'il s'agit d'une réorientation du programme en passant d'un programme piloté par l'aide à un programme reposant sur la totalité des ressources. Le financement des OMD était axé sur l'APD, ce qui laisse entendre que les résultats du développement peuvent être achetés. Le programme pour l'après-2015 reconnaît l'ampleur du défi aussi bien que les ressources et les acteurs multiples nécessaires pour le relever.

16. Le nouveau programme représente un passage d'un développement et de programmes environnementaux séparés à un cadre unique unifié, assorti d'une mise en œuvre coordonnée. Ce qu'impliquent ces changements c'est que l'APD doit se concentrer sans relâche sur la pauvreté. Si elle est trop dispersée, elle ne tirera pas parti de son avantage comparatif en tant que ressource financière unique pouvant être exclusivement destinée à lutter contre la pauvreté. En se concentrant sur le fait de savoir qui sont les pauvres et où ils vivent, l'APD peut également faire face aux préoccupations de la durabilité et de la fragilité politique et environnementale. L'APD n'est pas homogène mais consiste en un vaste éventail

d'instruments et de modalités. Le défi consiste à utiliser l'outil adapté à chaque contexte.

17. L'APD fonctionne beaucoup mieux lorsqu'il s'agit de cibler la pauvreté que d'autres sources de financement internationales. Par rapport aux autres types d'aide, des volumes d'APD plus importants ont été acheminés vers des pays connaissant des taux de pauvreté importants. L'investissement étranger direct (IED) est trois fois plus important que l'APD, mais deux tiers de ce montant ont été affectés à 10 pays seulement. Toutefois, l'affectation de l'APD reste loin d'être parfait. Si la plupart des principaux bénéficiaires de l'APD sont des pays très peuplés ou dont une large proportion de la population vit dans la pauvreté, il existe des pays qui ne connaissent pas cette pauvreté mais qui reçoivent néanmoins des montants d'APD considérables. En outre, dans les pays dont les taux de pauvreté sont les plus élevés, l'APD par pauvre est en fait inférieure. L'APD est inférieure à 100 dollars par pauvre et par an dans 20 pays, pourtant ces mêmes pays représentent plus de 75 % de la population des pauvres dans le monde. Dans 33 pays qui représentent à peine un pour-cent de la population mondiale de pauvres, l'APD équivaut à 1 000 dollars par pauvre par an. En ce qui concerne le taux de pauvreté, à savoir à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté vivent les gens, l'APD par pauvre est inférieure là où la pauvreté est extrême. Par exemple, en République démocratique du Congo, où 88 % de la population vit dans la pauvreté, le revenu moyen est inférieur à la moitié du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour, et l'APD est d'à peine 44 dollars par pauvre et par an.

18. Toutefois, les organismes donateurs dotés d'un mandat officiel pour mettre fin à la pauvreté affectent plus efficacement leur APD à des pays pauvres par comparaison avec des organismes ne disposant pas d'un tel mandat. Dès lors, définir l'élimination de la pauvreté en tant que mandat de l'APD pourrait améliorer considérablement l'affectation de l'aide au développement.

19. Pour réaliser les objectifs de l'après-2015, il sera déterminant de savoir dans quelle mesure les gouvernements pourront trouver la capacité d'avoir un impact sur les pauvres et à quel point le secteur privé pourra se mobiliser à cet effet. Il convient d'œuvrer de concert avec d'autres ressources ainsi qu'avec l'APD. Les dépenses combinées des administrations locales des pays en développement consacrées à l'élimination de la pauvreté sont de l'ordre de plus de six billions de

dollars, plus de trois fois les flux de ressources internationales en faveur des pays en développement consacrées à cette fin. Plus de la moitié des pays en développement ont vu cette dépense passer à 5 % ou plus par an depuis 2000. Toutefois, 83 % des pauvres du monde vivent dans des régions où les dépenses sont inférieures à 1 500 dollars par personne et par an – l'équivalent de 4 dollars par jour et par personne. Un tiers des pauvres dans le monde vivent dans des pays où les gouvernements dépensent moins de 500 dollars par personne et par an en faveur de l'élimination de la pauvreté. L'APD devrait avoir un rôle à jouer mais le niveau actuel des affectations est indûment dévié vers des pays dont les ressources intérieures sont plus importantes. L'APD par pauvre est inférieure dans les pays où les dépenses gouvernementales par personne sont plus faibles. Ce sont les pays où les ressources intérieures sont les plus faibles qui connaîtront la croissance la plus lente des ressources intérieures ciblant la pauvreté au cours des 15 prochaines années et il se peut que les institutions nationales de ces pays ne soient pas en mesure de financer les objectifs de l'après-2015. Dans ces pays, les affectations d'APD doivent accorder la priorité à la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources intérieures.

20. L'APD a également un rôle à jouer dans les pays où les ressources croissent plus rapidement. La difficulté dans ces pays consiste à élargir et augmenter les services existants. L'APD peut jouer un rôle important dans les pays où les contraintes sont plus techniques que financières. Cela pourrait ne pas exiger des transferts de ressources à grande échelle. La solution est la coopération ciblée. Il convient de reconnaître, en travaillant avec différents partenaires, les cas dans lesquels différents types d'ADP sont les plus efficaces. Il est intéressant de constater que 96 % des pauvres vivent dans des pays politiquement fragiles ou vulnérables sur le plan de l'environnement. Près de 260 millions de pauvres vivent dans 13 pays répertoriés comme vulnérables sur le plan politique ainsi qu'environnemental. Si l'on veut que les investissements visant à mettre fin à la pauvreté aient des résultats durables, il est fondamental de faire face à ces questions plus vastes. L'APD jouera un rôle important en dirigeant les investissements vers des régions telles que ces 13 pays.

21. Le rôle de l'APD et la manière dont elle est allouée doit évoluer de manière à fournir un appui efficace en faveur d'un programme plus ambitieux et

holistique pour l'après-2015. Dans le cadre d'un programme élargi, il existe un besoin aigu de cibler les plus pauvres. Si cette approche est officialisée dans un mandat en faveur de l'APD, les allocations pourront être ciblées de manière plus efficace. Il convient de prendre des mesures pour évaluer dans quelle mesure les pauvres ont bénéficié d'un investissement. La difficulté consiste à définir l'assistance adaptée à chaque contexte. L'APD ne signifie plus seulement acheter les résultats du développement mais suppose de mobiliser d'autres ressources et de catalyser les impacts en faveur des pauvres, ainsi qu'à remédier directement aux problèmes. Cibler les 20 % les plus pauvres signifie encourager les investissements dans les trois piliers du développement, en renforçant ainsi l'efficacité des dépenses dans ces domaines en se concentrant sur l'impact qu'ils produisent sur les plus pauvres. C'est essentiel si l'on veut que les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté soient durables.

22. **M<sup>me</sup> Adams** (Animatrice) dit que l'élimination de la pauvreté exige de toute évidence une attitude sérieuse à l'égard de l'APD. L'idée qu'il existe des liens entre l'APD et les ressources nationales est importante à cet égard.

23. Accueillir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba, en juillet 2015 s'accompagne de responsabilités importantes. La Conférence aura lieu à un moment important, juste avant le Sommet de septembre 2015.

24. **M. Alemu** (Éthiopie) dit que la conjoncture historique actuelle appelle à une coopération extrêmement renforcée et ayant un grand potentiel transformateur entre les pays et les peuples. Un intérêt national éclairé ouvrant la voie à une coopération efficace au service du développement est le seul moyen réaliste d'assurer l'avenir. C'est cette conviction qui sous-tend la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et le consensus sur le fait que l'élimination de la pauvreté est le défi mondial le plus important à relever. Il existe une capacité mondiale de faire face aux divers problèmes et de garantir les moyens de mise en œuvre nécessaires pour atteindre les nouveaux objectifs. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation des OMD, tous les engagements n'ont pas été respectés et il faudra davantage de passion pour la coopération et une plus grande volonté politique pour faire face aux problèmes communs. L'élimination de la pauvreté, les

changements climatiques et la préservation de l'environnement sont primordiaux. Le paysage mondial de la coopération au service du développement s'est transformé, ce qui peut avoir un effet notable sur les progrès accomplis par un certain nombre de pays, la coopération Sud-Sud devenant considérable.

25. Les progrès réalisés au niveau des moyens mis en œuvre sont essentiels pour le succès ou l'échec du programme de l'après-2015. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a indiqué la voie générale à suivre mais son travail doit être complété. Telle est la promesse de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il ne fait aucun doute que les ressources financières publiques internationales resteront cruciales, en particulier pour ce qui est de contribuer à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés. L'APD restera indispensable pour ces pays, notamment pour renforcer les capacités en matière de mobilisation des ressources nationales. La plupart des pays les moins avancés ont d'énormes difficultés en ce qui concerne l'administration fiscale, et leur taux d'épargne est faible. Dès lors, le débat sur la mobilisation des ressources ne signifie pas grand-chose pour ces pays. Les ressources financières publiques internationales présentent un avantage unique pour les pays les moins avancés, en ce que l'APD peut compléter les avantages de l'IED. L'IED et le secteur privé international disposent d'énormes ressources. L'Éthiopie, s'étant engagée dans une transformation majeure exigeant des ressources financières massives, a décidé d'étudier la possibilité d'accéder au marché obligataire international.

26. L'Éthiopie est un bon exemple de coopération Sud-Sud qui vient compléter la coopération Nord-Sud. L'amélioration de ses infrastructures est en grande partie le résultat de la coopération Sud-Sud. Toutefois, tout aussi importants sont les énormes progrès accomplis dans le secteur social et sur le plan des objectifs sanitaires des OMD, qui peuvent être largement attribués à l'appui fourni par des partenaires traditionnels. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement sera une bonne occasion d'évaluer la nature complémentaire de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. La mobilisation des ressources intérieures, qui a l'avantage d'assurer l'appropriation par la population locale, doit être considérée comme une source névralgique de financement du développement. Les ressources

intérieures permettent de faire en sorte que les processus de développement concordent avec les politiques et stratégies nationales. C'est également l'un des avantages de la coopération Sud-Sud, secteur qui recourt rarement à des conditions et est doté d'une plus grande sensibilité aux exigences des États.

27. La mobilisation des ressources intérieures doit toutefois faire face à de nombreux obstacles dans plusieurs pays en développement, notamment dans le secteur privé. La transformation est tributaire de la croissance de ce secteur. Le financement public intérieur du développement, en particulier pour les projets d'envergure, exige une participation active du secteur public. Il existe des possibilités de partenariat complémentaire public-privé, où la confiance est un élément essentiel. Les partenaires extérieurs sont indispensables mais les partenaires intérieurs doivent avoir la priorité. L'APD est essentielle pour renforcer les capacités de contrôler les flux illicites de ressources. Des philanthropes comme Bill et Melinda Gates deviennent également cruciaux pour le développement.

28. Il est essentiel de disposer d'un cadre de responsabilisation pour les obligations assumées dans les mondes développé et en développement.

29. **M<sup>me</sup> Adams** (Animatrice) dit que l'ONU a une certaine expérience du travail avec le secteur privé et les philanthropes dans le cadre de partenariats multipartites. La responsabilité est particulièrement importante dans ces relations. Il sera appréciable de mieux comprendre les projets faisant intervenir le secteur privé, étant donné que l'ONU étudie la possibilité d'un engagement accru avec ce secteur. Les questions d'évaluation des risques sont très différentes pour les Nations Unies par rapport aux organisations du secteur privé. Ces dernières peuvent décider de ne pas s'engager dans des régions difficiles ou dangereuses, tandis que le mandat des Nations Unies exige qu'elles demeurent actives et engagées dans ces situations. Des observations supplémentaires seraient utiles sur la manière dont les partenariats entre les Nations Unies et les organisations du secteur privé peuvent évoluer à cet égard et en ce qui concerne les critères et les différentes responsabilités concernées dans ces relations.

30. **M. Coppard** (Initiatives de développement) dit que le secteur privé n'est pas un acteur homogène, mais une multitude d'acteurs œuvrant à différents niveaux. Une compréhension détaillée du secteur privé dans les pays en développement et dans le secteur

international s'impose, ainsi que des informations concernant les acteurs privés concernés. Il sera alors possible de comprendre l'axe d'engagement entre le secteur privé et l'aide au développement.

31. Le montant de l'APD allouée au secteur privé est étonnamment faible. Le financement de l'APD en faveur des investissements de base qui ont permis de développer le secteur privé représente à peine 3,5 % environ de l'APD totale. Le montant de l'APD affecté à des projets publics-privés représente un quart de 1 % du financement brut de l'APD. Les gros investissements financiers ne sont pas nécessairement la réponse au développement : en revanche, les acteurs de développement devront identifier les liens existant entre diverses composantes du secteur privé dans les pays en développement, et pas uniquement au niveau international. Des partenariats public-privé pourront être créés.

32. **M. Alemu** (Éthiopie) dit qu'il est de la plus haute importance d'attirer les investissements. Les pays hôtes doivent s'approprier leurs stratégies et politiques. À l'appui de la déclaration selon laquelle les investisseurs ne constituent pas un groupe homogène, il déclare qu'il est d'autant plus important de cibler les investisseurs souhaités. Il convient d'éviter les investissements à court terme, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés, tels que l'Éthiopie. L'accent doit être placé sur les investissements à long terme.

#### *Débat interactif*

33. **M. Torrington** (Guyana) dit que sur environ 190 pays dans le monde, 30 peuvent être considérés comme les plus démunis et 30 sont en mesure de fournir une APD importante, ce qui laisse les 130 pays restants dans la catégorie moyenne. Il importe d'élaborer un programme d'élimination de la pauvreté viable pour ces pays et de déterminer le type d'aide nécessaire. Dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), on a assisté récemment à des niveaux décroissants de concessionnalité, qui ont poussé des économies à s'enfoncer davantage dans la dette. Les pays touchés ont été assez stables et ont suivi les règles, mais ils sont restés à l'extérieur du centre de l'attention.

34. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit qu'en ce qui concerne le rôle de l'aide à la coopération au développement dans le programme pour l'après-2015, l'APD reste un catalyseur de développement. Il importe donc de déterminer comment stimuler l'APD.

Il convient de souligner le rôle des donateurs traditionnels, ainsi que les mécanismes utilisés pour évaluer l'aide au développement, afin de déterminer si les pays en développement et développés ont adhéré aux principes convenus. La participation quantitative à l'APD a augmenté. L'architecture de l'APD se modifie légèrement, et les institutions de développement international se mettent en adéquation en conséquence. Il se féliciterait de connaître les opinions des orateurs sur les partenariats mondiaux, en gardant à l'esprit le caractère essentiel du Consensus de Monterrey, en particulier dans la mesure où il concerne l'approche structurelle. Il importe également de trouver d'autres moyens de mobiliser des ressources.

35. **M. Motter** (Union interparlementaire) dit que l'on ne sait pas exactement si les questions de financement font partie du débat sur les objectifs de développement. La question se pose de savoir si les efforts de développement sont à terme liés uniquement à la croissance économique ou sont davantage axés sur la création de conditions favorables au bien-être humain se pose. Il ne s'agit pas ici de suggérer que la croissance n'aura pas lieu dans les pays en développement, mais le programme est universel, et le débat doit se tenir tant dans les pays développés qu'en développement. Mettre l'accent sur le bien-être pourrait avoir une incidence sur les approches de l'aide et d'autres flux de financement, tant sur les plans qualitatif que quantitatif. Il se demande si le fait de catalyser l'aide en faveur du secteur privé conduirait à appuyer l'infrastructure de développement à grande échelle plutôt que le développement de l'infrastructure locale et appartenant à la collectivité locale. Cela signifie-t-il qu'il faut appuyer l'IED même si l'impact global demeure contestable, ou cela supposerait-il qu'il faut appuyer le développement des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement? Il s'agit là d'une distinction extrêmement qualitative.

36. En outre, si la plus grande partie du débat a été axée sur le fait de catalyser le secteur privé par le biais de l'APD, il importe de garder à l'esprit que les fonds du secteur privé ne sauraient en aucune manière être utilisés pour appuyer le secteur public. Il est fondamental d'investir davantage de fonds publics et d'aide internationale pour appuyer les institutions de gouvernance et l'ensemble des mécanismes qui ont conduit au développement dans le secteur public. Il n'existe pas suffisamment d'appuis de ce genre, en particulier en ce qui concerne les parlements. Il serait

utile de disposer d'observations supplémentaires sur l'équilibre des tensions entre investir davantage d'APD dans le secteur public plutôt que dans le secteur privé.

37. **M. Alemu** (Éthiopie) dit qu'il comprend la nécessité de se concentrer sur l'aspect qualitatif de l'investissement. L'appropriation est cruciale. Si les pays concernés ont des stratégies et des politiques reflétant les besoins du pays et de sa population, l'appui extérieur doit prendre cela en considération. Que l'investissement soit dirigé vers des mégaprojets ou des petites entreprises, l'ensemble doit être développé dans le contexte de la stratégie et des politiques du pays. C'est ce que souhaite l'Éthiopie et c'est ainsi que le pays espère développer son partenariat avec la communauté internationale. Il est essentiel que l'APD se concentre sur les régions où la pauvreté est extrême. C'est l'engagement qui a été pris à Rio+20. Bien entendu, il existe d'autres besoins dont il faut tenir compte également, tels que ceux soulevés par le représentant du Guyana. Mais le consensus international est que les efforts doivent être axés sur les pays vivant dans l'extrême pauvreté.

38. **M. Coppard** (Initiatives de développement) dit qu'il faut déplacer l'accent mis sur les pays vers les populations. L'APD doit être moins axée sur l'éligibilité au niveau national et doit mieux cibler les poches de pauvreté au sein des pays. La pauvreté est devenue une question infranationale, avec des disparités plus importantes au sein des pays qu'entre eux. Par rapport à d'autres ressources, l'APD n'est pas énorme. Près de 150 milliards de dollars d'APD brute sont versés à environ 150 pays différents. Il s'agit d'une ressource rare et d'autres ressources sont disponibles, notamment d'autres formes de financement officiel. S'il faut mettre l'accent sur la nécessité de ne laisser personne pour compte, l'APD doit alors continuer à se concentrer sur les plus pauvres, où qu'ils soient.

39. Il est vrai que la cible de 1,25 dollar par jour est incroyablement modeste. Si l'on ne peut parvenir au niveau approprié de bien-être en atteignant cette cible, c'est néanmoins un point de départ. Les cibles basées sur le revenu sont limitées mais elles ont une faisabilité politique et peuvent aisément être comprises. Chaque fois qu'une étape est franchie, la prochaine peut être fixée.

40. La définition du bien-être et des indicateurs appropriés constitue un débat bien plus vaste. Il est



possible de développer les investissements dans le secteur public mais cela doit être fondé sur un programme national et non imposé par la communauté internationale. Il est simpliste d'affirmer que le secteur public est mieux placé que le secteur privé pour obtenir des résultats. En effet, chacun a un rôle à jouer, selon le contexte. S'il est vrai que le secteur privé a été très efficace dans certains cas, comme dans le secteur hydraulique, dans d'autres, le secteur public s'est révélé plus efficace. Il convient de définir les résultats souhaités et ensuite il sera possible de définir le mécanisme approprié.

41. **M. Cardi** (Coprésident) dit que la question du bien-être par rapport à la croissance est étroitement liée au débat portant sur les ressources intérieures. Avec une aide extérieure, les ressources nationales et locales pourraient être renforcées en Afrique : la communauté internationale doit persévérer et essayer de trouver les moyens de briser le cycle de la pauvreté. Plus spécifiquement, il faudrait en faire davantage pour renforcer les capacités locales et aller ainsi vers un autre modèle de développement.

42. **M. Bapna** (World Resources Institute) dit qu'il est difficile de déterminer comment combiner le financement, les moyens de mise en œuvre et d'autres engagements dans les domaines du développement et des changements climatiques pour obtenir de meilleurs résultats. Il subsiste une grande confusion en ce qui concerne le financement du développement, d'une part, et le financement de l'action climatique et de l'environnement, de l'autre. Si le financement de ces deux secteurs provenait de l'APD, il n'est pas certain que cela nuirait à la tâche inachevée de l'élimination de la pauvreté.

43. Il est généralement admis que choisir entre la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement, d'une part, et entre l'action climatique et la protection de l'environnement de l'autre, est un mauvais choix. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a récemment affirmé que les changements climatiques créeraient de nouveaux pauvres d'ici à 2100, tant dans les pays en développement que développés, compromettraient le développement durable, représenteraient un fardeau supplémentaire pour les pauvres et feraient sombrer les pauvres qui vivent dans la pauvreté passagère dans la pauvreté chronique. Si le problème des changements climatiques n'est pas résolu, cela aura des effets sur les capacités d'éliminer la pauvreté. Il ne s'agit pas uniquement

d'éviter les coûts de l'inaction. Si l'on ne remédie pas aux changements climatiques et à d'autres problèmes environnementaux, il sera difficile de lutter contre la pauvreté. Il n'y a pas seulement des coûts à éviter, mais également des avantages à récolter : les mesures positives prises pour protéger l'environnement peuvent également contribuer à combattre la pauvreté et à encourager la croissance. Se référant à un rapport publié par la Commission mondiale sur l'économie et les changements climatiques, il dit que plusieurs mesures prises pour remplir les engagements de Rio +20 et relever les défis environnementaux permettraient aussi de réduire la pauvreté, indépendamment des avantages climatiques. Le Groupe de travail ouvert a fait un excellent travail en reconnaissant ces possibilités avantageuses pour tous et en intégrant la durabilité dans le programme de développement, qui est au centre des objectifs, ce qui représente un important changement par rapport aux OMD.

44. En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre et le financement, des niveaux beaucoup plus importants de financement public doivent être mobilisés en faveur du développement ainsi que pour le climat et l'environnement. Des pays se sont engagés à hauteur de 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) en faveur de l'APD. Le montant de l'APD est de l'ordre d'environ 135 milliards de dollars, le plus haut niveau jamais atteint, selon le Comité d'aide au développement de l'OCDE, mais ce chiffre ne représente que 0,3 % du RNB. En moyenne, en 2012, les pays donateurs ont affecté 0,09 % de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays les moins avancés. L'engagement porte sur le financement du développement mais n'a toujours pas été honoré à ce jour.

45. La communauté internationale est loin d'avoir atteint l'objectif des 100 milliards de dollars à partir de ressources publiques et privées en faveur des pays en développement d'ici à 2020, auquel la communauté internationale s'est engagée à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Copenhague en 2009. Au cours des premières années, on a assisté à des progrès satisfaisants : quelque 35 milliards de dollars ont été mobilisés et quelque 30 milliards de dollars ont été engagés mais rien n'indique que ces ressources sont vraiment nouvelles et supplémentaires. Le Fonds vert pour le climat est censé être le principal mécanisme chargé de canaliser le financement climatique en faveur du monde en développement. L'objectif actuel est de

10 milliards de dollars pour la capitalisation initiale du Fonds, dont 2,8 milliards ont été reçus jusqu'ici. Un financement public bien plus important sera nécessaire. Toutefois, le seul financement public ne permettra pas d'éliminer la pauvreté ni de remédier aux changements climatiques. Des flux beaucoup plus importants de capitaux privés doivent également être réorientés.

46. Le financement lié au développement, à l'environnement et aux changements climatiques, respectivement, doit rester séparé parce que chacun de ces domaines est lié aux divers types d'engagement. Lorsqu'un nouvel engagement est présenté, il doit être possible d'en détecter la source. Toutefois, une fois les fonds versés dans un pays, il est également important de décider comment chaque type de financement devra être utilisé.

47. Une énorme prolifération de nouveaux fonds dédiés à l'environnement et au climat crée des systèmes parallèles et des coûts de transaction croissants pour les pays. Il faut trouver les moyens de parvenir à une meilleure appropriation du programme par les pays et à une utilisation des systèmes du pays bénéficiaire pour toutes ces ressources.

48. Pour réunir les voies de financement de Monterrey et de Rio et examiner les moyens de mise en œuvre, il convient d'éliminer les combustibles fossiles nocifs et inefficaces, ainsi que les subventions à l'agriculture et à l'eau. Les estimations du coût de ces subsides dépassent le billion de dollars. Les rationaliser permettrait de libérer des ressources mieux utilisées à l'échelle nationale pour d'autres types d'investissement. Il est primordial de protéger les pauvres au cours de ce processus. Des mécanismes adéquats de transfert en espèces et de protection sociale doivent être mis en place avant la suppression des subventions. En outre, il faut mettre un prix sur les effets sur l'environnement, en particulier le carbone. Les systèmes fiscaux imposent les facteurs utiles, tels que le travail, plutôt que les facteurs négatifs, tels que la pollution. Imposer les facteurs négatifs permet d'obtenir des résultats économiques optimaux et de générer des revenus. Selon le principe de la responsabilité commune mais différenciée, une taxe carbone appliquée dans le monde développé peut lever suffisamment de fonds pour permettre au monde en développement de régler les questions environnementales. Un engagement explicite est nécessaire pour capitaliser le Fonds vert pour le climat et honorer les engagements pris à Copenhague en 2009.

49. L'utilisation des systèmes nationaux doit être accélérée afin d'assurer une cohérence dans le financement du développement, du climat et de l'environnement. En outre, les paramètres doivent mieux tenir compte des considérations de durabilité dans le secteur privé et les comptes publics. La présentation intégrée de rapports est nécessaire dans les secteurs privé et public. Cela permettrait d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans les paramètres économiques et financiers. Des possibilités importantes pour les nouveaux partenariats multipartites sur des questions qui chevauchent l'élimination de la pauvreté et le développement durable, telles que l'énergie durable pour tous, pourraient servir les plateformes de Rio et de Monterrey. Tenir les questions environnementales séparées du reste du programme, pour ce qui est du contenu et des moyens de mise en œuvre, est l'une des erreurs des OMD qui devra être évitée à l'avenir.

50. **M. Mutati** (Membre du Parlement de la Zambie) dit que les cadres de contrôle et de responsabilité et l'apprentissage mutuel sont essentiels pour les questions à l'examen. Selon l'expérience de son pays, la communauté internationale est médiocre en matière d'acheminement de l'aide au développement. Le développement a eu lieu dans les pays des donateurs en raison d'actions internes plutôt qu'externes. Le développement est une action locale qui doit être fondée sur la prudence et la discipline fiscale. En Zambie, le Parlement a souligné la nécessité de moins investir en mots, promesses et visions, en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités afin de faire concorder les ressources avec les priorités définies. On assiste à une déformation structurelle dans le processus budgétaire national, en ce que 80 % du budget total est affecté aux dépenses de consommation, ne laissant que 20 % pour la croissance et la lutte contre la pauvreté. Cela explique en partie le fait qu'au cours des cinq dernières années, alors que le budget a augmenté de 100 %, les niveaux de pauvreté sont restés stables à 60 %. Le pays consomme bien plus de ressources qu'il n'en génère.

51. Historiquement, l'ensemble du processus budgétaire a mis l'accent sur les intrants. Le Parlement se réunit chaque année en vue d'un exercice de conformité pour examiner le budget mais il est incapable d'évaluer si oui ou non il a été dûment exécuté. Il faut espérer que le projet de loi qui est actuellement en cours de négociation au Parlement

contiendra des points de contrôle et que les différentes parties prenantes, notamment les membres du Parlement, participeront plus activement. Des travaux sont également en cours pour renforcer le règlement financier et pour adopter des sanctions. Selon le dernier rapport soumis au Commissaire aux comptes, 3,4 % du produit intérieur brut (PIB) représente des dépenses inutiles, mais il n'y a pas eu de sanctions parce que le cadre actuel n'est pas en mesure de les exécuter. Le Parlement préconise donc des amendements au cadre juridique, afin que des sanctions puissent être appliquées.

52. Il est évident que les ressources intérieures et celles de la coopération au développement resteront insuffisantes. Le Ministère des finances devra emprunter, et il faudra des contrôles sur la manière dont le crédit est obtenu et utilisé. Une stratégie de gestion de la dette est nécessaire, tout comme un projet de loi réglementant les mesures du Ministère des finances concernant la dette. Les systèmes doivent être révisés de façon à être axés sur les résultats plutôt que sur les processus. La coopération au développement doit changer de cap en plaçant l'accent moins sur l'affinement des principes que sur l'élaboration d'objectifs mesurables. Si la coopération au développement est efficace, elle devrait à la longue devenir obsolète. Le fait qu'elle continue d'exister signifie qu'elle n'est pas aussi efficace qu'elle devrait l'être. La responsabilité mutuelle doit reposer sur des systèmes locaux sûrs et le contrôle doit changer de cap en passant de l'évaluation des intrants à l'évaluation des résultats. Les membres du Parlement doivent continuer à fournir des contrôles et des contrepois indispensables pour faire en sorte que le budget ait une incidence sur la pauvreté à mesure qu'elle s'aggrave. Les donateurs et les gouvernements sont coupables de cette déformation structurelle parce qu'ils continuent à fournir les ressources, alors que l'incidence de la pauvreté demeure stable.

53. **M<sup>me</sup> Leiva Roesch** (Guatemala) dit qu'un changement d'approche est nécessaire partout, et pas seulement dans les gouvernements et les organismes intergouvernementaux. Le programme des objectifs de développement durable est universel, et l'élimination de la pauvreté est au cœur de ce programme. Il s'efforce également de réduire les inégalités et de faire face aux changements climatiques, entre autres priorités. Il importe de déterminer ce qui est nécessaire

pour réaliser les objectifs du développement durable et le programme pour l'après-2015.

54. Il faut également définir le rôle du transfert de technologies dans le programme pour l'après-2015. Le Groupe de travail ouvert a tenté de changer d'approche pour passer de l'approche du silo à une approche plus interprétative et commencer à introduire certains catalyseurs dans le cadre. Malheureusement, par manque de temps, cette tâche n'a pas pu être achevée. Dans le cadre de la conception du programme, il importe de réfléchir aux moyens de mise en œuvre pour chaque objectif et aux avantages de disposer d'un moyen de mise en œuvre par objectif plutôt que d'un objectif global unique sur les moyens de mise en œuvre.

55. **M<sup>me</sup> Moya** (Colombie) dit que l'élimination de la pauvreté, notamment l'extrême pauvreté, est indispensable pour le développement durable. L'APD doit être dirigée vers les pays les plus démunis, mais également vers les pays à revenu intermédiaire où 70 % des personnes dans le besoin sont concentrées. Le seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour reflète un programme d'approches minimales plutôt que les véritables problèmes de développement auxquels la plupart des pays font face. D'autres types d'indicateurs multidimensionnels sont nécessaires, tant pour la pauvreté que pour le développement.

56. Un cadre de financement holistique unique rassemblant les trois dimensions du développement durable s'impose, mais il est également essentiel de s'appuyer sur l'objectif 8 des OMD et de corriger les erreurs telles que l'existence d'indicateurs quantitatifs différents. Les erreurs de calcul devront être corrigées pour garantir les engagements effectifs sur la base des promesses faites. Le partenariat mondial pour le développement va bien au-delà du développement. Il s'agit de corriger les problèmes et les défaillances structurels apparaissant dans le système international. Il serait utile de recueillir des avis sur la nécessité de s'attaquer à ces défaillances dans le nouveau partenariat mondial pour le développement.

57. **M<sup>me</sup> Adams** (Animatrice) dit que le seuil de 1,25 dollar par jour a été mentionné plus tôt en tant qu'étape du processus ou point de départ. Toutefois, au cours du processus des OMD, on a fait observer que ces repères deviennent parfois le point final plutôt que le commencement.

58. **M<sup>me</sup> von Steiger Weber** (Suisse) dit qu'elle est également d'avis que l'accent mis traditionnellement

sur la responsabilisation doit être élargi de façon à refléter le rôle croissant d'une large éventail d'acteurs. L'après-2015 offre des occasions de reconnaître et d'intégrer le rôle des autorités locales, ainsi que celui des parlements et des citoyens. Les avis des autres participants à la table ronde et des États Membres sur le rôle des autorités locales sont bienvenus.

59. **M<sup>me</sup> Adams** (Animatrice) dit qu'il faut de toute urgence définir des objectifs mesurables. Toutefois, nous manquons de données suffisantes et certains domaines qui doivent être examinés ne peuvent être quantifiés. Il importe d'éviter une situation dans laquelle les objectifs sont redéfinis par des cibles inadéquates parce que certains aspects ne peuvent pas être mesurés.

60. **M. Bapna** (World Resources Institute) dit que le Groupe de travail ouvert a traité de façon très réfléchie les questions des catalyseurs et des moyens de mise en œuvre. La notion d'objectifs transversaux des moyens de mise en œuvre permettant d'atteindre des objectifs individuels est intéressante. Les objectifs des moyens de mise en œuvre ne sont pas très spécifiques et l'expérience a montré que ces objectifs sont moins susceptibles de susciter un réel attrait. Il est vrai que tout ce qui est important ne peut pas être quantifié. Néanmoins, il convient d'être résolu en ce qui concerne ce qui est le plus stratégique et de définir les catalyseurs de façon aussi spécifique que possible. Il est peu probable que les objectifs des moyens de mise en œuvre seront prêts d'ici septembre 2015. Ils doivent être plus précis et plus ciblés afin d'éviter une situation de promesses brisées et de faire en sorte que la coopération au développement soit efficace.

61. Il est certes important de se concentrer sur les populations plutôt que sur les pays. Le seuil de 1,25 % par jour ne garantira pas nécessairement l'élimination de la pauvreté. De nombreux indices montrent que les populations qui gagnent plus que ce montant ont souvent le sentiment de vivre en dessous de ce seuil en temps de crise. Il convient de réfléchir aux modalités de l'APD et à la manière dont elles pourraient être différenciées dans les États fragiles, les pays à faible revenu et les pays se situant près de la tranche inférieure du revenu moyen. La question n'est pas de savoir s'il faut se concentrer sur l'APD mais de quelle manière elle doit être programmée, en fonction du contexte.

62. Le débat sur le rôle du secteur privé dans le programme de l'après-2015 manque de précision, en

partie parce que le secteur privé n'est pas monolithique. En outre, il aura différents rôles et objectifs en fonction de la situation, pouvant aller de pratiquement aucun rôle à celui de principal moteur.

63. Des mesures doivent être mises en place pour s'assurer que le secteur privé soit tenu rendre des comptes. L'environnement politique favorable est significatif à cet égard. Une mesure nécessaire est le régime fiscal et réglementaire qui s'attaque au problème des externalités, de façon que le paiement adéquat soit versé aux gouvernements hôtes en ce qui concerne l'engagement du secteur privé dans les industries extractives. Dans ce contexte, la recherche-développement, les systèmes d'innovation et la manière dont l'APD et le financement du développement pourraient catalyser les investissements du secteur privé dans les nouveaux secteurs de croissance sont autant de thèmes qui doivent être examinés.

64. **M<sup>me</sup> Adams** (Animatrice) dit que si les ressources du secteur public n'augmentent pas, la participation du secteur privé est quasi inévitable. L'évasion fiscale représente toutefois des centaines de milliards de dollars perdus, plus du double du coût estimé de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Que le secteur privé soit considéré ou non simplement comme une source de financement supplémentaire, les critères permettant de déterminer comment les partenariats public-privé contribuent réellement à atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies et les États Membres n'ont pas été établis. En outre, il est possible que, du fait que des parties du programme sont plus facilement financées que d'autres, certains objectifs ont été atteints alors que d'autres ont été négligés.

65. Certains États Membres ont adhéré des partenariats plutôt que de contribuer aux fonds et programmes des Nations Unies qui traitent de questions spécifiques. L'une des raisons à cela pourrait être que les partenariats répondent plus directement à leurs priorités ou sont plus souples. Cela a une incidence sur l'obligation de rendre des comptes et l'établissement de rapports et est lié à l'insuffisance du financement du système de développement des Nations Unies.

66. **M. Coppard** (Initiatives de développement) dit qu'il est également d'avis qu'il faut déplacer l'accent mis sur les intrants sur les résultats, de même que des mesures claires, comme la croissance, sont complémentaires. Une transition institutionnelle technologique s'impose pour se concentrer davantage

sur les pauvres. Il convient de consacrer des investissements beaucoup plus importants dans la collecte de données sur la pauvreté. Cette collecte est coûteuse mais procure des avantages considérables pour ce qui est mieux cibler les ressources et leur impact. Des changements spectaculaires dans les chiffres sur la pauvreté sont souvent le résultat de petites modifications méthodologiques dans la mesure de la pauvreté plutôt que du fait de réels changements intervenus dans les niveaux de pauvreté.

67. La réflexion nouvelle déplaçant l'accent sur les pauvres exige des mandats clairs assortis de mécanismes de responsabilisation appropriés. Les organismes dotés d'un mandat clair concentrent 80 % de leur APD sur les pays dont les niveaux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne, tandis que les organismes n'ayant pas de mandat clair consacrent moins de 30 % de leur APD sur ces pays. Une approche à deux volets est nécessaire pour placer les pauvres au premier plan du processus de prise de décisions concernant l'affectation de ressources dans la collecte de données visant à identifier les pauvres et à savoir où ils se trouvent.

68. **M. Mutati** (Parlement de la Zambie) dit que si l'on n'aborde pas les questions humaines, la communauté internationale ne pourra pas faire de percées dans la lutte contre la pauvreté. Il y a environ trois ans, une décision a été prise pour améliorer l'accès à l'eau salubre dans le sud de la Zambie. Le donateur est engagé principalement envers le Gouvernement, comme c'est généralement le cas des donateurs, et dans une moindre mesure envers les autorités locales et la population. Environ 10 % à 15 % des ressources ont été utilisées pour des ateliers et des conversations en ligne et un accord a été conclu pour effectuer des forages. Parce que la population locale est tributaire du bétail et migre vers les régions où existent des pâturages, elle a abandonné les ressources en eau fournies. Si les acteurs du développement ne s'engagent pas envers les bénéficiaires ciblés et n'écoutent pas les besoins exprimés par ceux-ci, la coopération au développement continuera d'être gaspillée sur des projets inefficaces. Il faut s'attaquer à la pauvreté en partant de la base. C'est l'engagement continu du Gouvernement central envers les questions liées à la pauvreté qui a mené à la situation actuelle, et la pauvreté reste statique.

69. **M. Bapna** (World Resources Institute) dit que la coopération au développement a besoin d'un accès plus

direct aux autorités locales et aux communautés. Un débat est en cours dans les banques multilatérales de développement et les fonds tels que le Fonds vert pour le climat pour décider si ces institutions peuvent prêter directement aux autorités locales sans passer par le Gouvernement central. Actuellement, la plupart des institutions doivent avoir la permission du Gouvernement central ainsi qu'une contre-garantie pour prêter au niveau local. Il serait intéressant d'examiner, dans le contexte du programme pour l'après-2015, si un effort plus concerté devrait être fait pour leur permettre de prêter directement au niveau local.

70. **M. Alemu** (Éthiopie) dit qu'en Éthiopie un énorme processus de déconcentration est en cours, les autorités locales étant habilitées à décider sur pratiquement tout, y compris les allocations budgétaires. Toutefois, si l'appui extérieur parvenait directement au niveau local, cela aurait l'effet involontaire de saper les institutions nationales. La faiblesse des institutions nationales est un problème majeur en Afrique et a un impact sur les questions de sécurité et de stabilité.

71. **M. Bapna** (World Resources Institute) dit que la plupart des pays manquent de pouvoir au niveau infranational pour mobiliser des capitaux sur les marchés internationaux ou emprunter auprès d'institutions financières internationales. Il convient d'assurer des capacités locales suffisantes pour gérer ces ressources. Dans le contexte des efforts en cours pour éliminer la pauvreté, une question importante qui se pose est de savoir quel est le meilleur moyen d'atteindre le niveau local.

72. **M. Motter** (Union interparlementaire) dit qu'il est également d'avis que le seuil de 1,25 dollar par jour doit être le point de départ plutôt que l'objectif final. En outre, on sait que les pays qui ont atteint un PIB minimum certain par habitant peuvent accomplir tous les objectifs de développement humain lorsqu'ils sont mesurés en termes de bien-être humain. La communauté internationale doit reconsidérer comment investir dans une croissance organique orientée vers le bien-être. Cet investissement n'exige pas la même infrastructure, approche ou le même modèle économique en tant qu'investissement visant à la croissance économique.

73. En ce qui concerne les tensions entre les secteurs public et privé, l'approche des droits de l'homme s'applique toujours. Il est acceptable que le secteur privé prenne les devants, mais cela doit être selon des termes négociés avec le Gouvernement, qui doit toujours garantir les droits de l'homme.

74. **M<sup>me</sup> Adams** (Animatrice) dit que des choix concernant la nature de l'environnement international favorable devront être faits. Il se peut que le partenariat mondial pour le développement soit moins primordial que la nécessité d'un mécanisme de responsabilisation solide. Ce mécanisme fournira un cadre de mise en œuvre et une manière dans laquelle les parties ont contribué positivement aux partenariats. La responsabilité est très importante.

75. **M. Gass** (Département des affaires économiques et sociales), résumant le débat, dit que la séance était destinée à servir de prélude au colloque, afin de déterminer les thèmes à débattre ici, en prévision de la troisième Conférence sur le financement du développement et d'autres réunions. Les membres sont impatients d'assumer un changement de perspective pour un résultat en définitive ambitieux et visionnaire.

76. Des participants ont rappelé la nécessité de rectifier le déficit au niveau du respect des engagements. Cela exigera plus de passion que de volonté politique. L'importance des gouvernements nationaux et la nécessité de la participation de l'État dans la coopération au développement a également été mentionnée. Pour que l'élimination de la pauvreté soit efficace, elle doit se concentrer sur les plus pauvres et sur les causes profondes de leur pauvreté. Ce faisant, les acteurs surmonteront la fausse dichotomie entre développement durable et élimination de la pauvreté.

77. Le développement est basé sur l'action locale. Il convient de passer de la discussion de principes à la production de résultats. L'animatrice a souligné l'importance du processus de responsabilisation et de contrôle, pour que le nouveau partenariat pour le développement durable soit finalement avantageux pour tous.

78. Il y aura bien d'autres réunions dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet de septembre 2015. L'accès à la technologie, le renforcement des capacités et d'autres catalyseurs sont importants, tout comme les instruments de mesure appropriés. Grâce aux mécanismes et accords de contrôle appropriés, associés à la volonté nécessaire, le développement durable et l'élimination de la pauvreté deviendront réalité.

*La séance est levée à 12 h 45.*